

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 février 2012
(convocation du 6 février 2012)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Février Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMaison Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTEMARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNIER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à Mme WALRYCK Anne
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 10 h 50
M. DUPRAT Christophe à M. PUJOL Patrick à partir de 10 h 05
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUCASSOU Dominique
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 05
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 05

Mme CHAVIGNIER Michèle à M. JOUBERT Jacques à partir de 10 h 50
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 10 h 50
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. ROUVEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
M. SIBE Maxime à Mme BREZILLON Anne
M. SOLARI Joël à Mme PIAZZA Arielle
M. TRIJOULET Thierry à M. CHARRIER Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Réseau communautaire des transports urbains
et du transport pour personnes à mobilité réduite**
 Réseau 2013 - Mise en service du pont Bacalan Bastide
 Décisions - Approbation

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Réseau Tbc à l'horizon du pont BACALAN –BASTIDE

1. Le pont Bacalan Bastide

Le projet du pont Bacalan - Bastide situe cet ouvrage dans la continuité des boulevards urbains, à mi chemin entre le Pont de Pierre et le Pont d'Aquitaine, au droit de la rue Lucien Faure.

Le raccordement s'effectue au niveau des extrémités du pont, sur les quais de Brazza en rive droite et de Bacalan en rive gauche.

Objectifs de ce projet :

- Permettre d'anticiper le futur, de ménager le devenir de la ville et de connecter les territoires des deux rives pour les mettre en synergie
- Se situer dans la continuité de la ceinture des boulevards
- Proposer tous les modes de déplacements urbains : véhicules légers et poids lourds en desserte locale sur 2 x 2 voies, transports en commun en site propre sur 2 x 1 voie, piétons et vélos
- Se raccorder directement aux quais existants avec des carrefours à feux
- Etre dissuasif au regard du passage des poids lourds de transit
- Permettre les navigations fluviales et maritimes par le choix d'un pont levant
- Compenser la perte de capacité de circulation sur le pont de Pierre suite à la mise en service du tramway

C'est pourquoi, il est nécessaire d'adapter le réseau Tbc à l'ouverture de ce pont et de permettre aux lignes de bus d'emprunter cet ouvrage pour une amélioration de la desserte de la rive droite et du quadrant nord de Bordeaux.

Après études par les services communautaires et Tbc une réunion a eu lieu avec les élus concernés par ces modifications qui a permis de recueillir leur avis

2. Les adaptations de l'offre Tbc proposées

A) Lianes 7 :

La liaison actuelle entre les Communes d'Ambarès, Bassens, Carbon Blanc et la zone de Bordeaux Nord s'effectue par le Pont d'Aquitaine qui présente des contraintes de circulation principalement en heures de pointe.

Il est donc proposé d'utiliser ce pont pour le franchissement de la Garonne, de remonter la rue Lucien Faure, de rejoindre Ravezies, puis les Aubiers, de desservir toute la zone commerciale du lac jusqu'au parc des Expositions.

La fréquence sera de 15' du lundi au dimanche.

B) Corol 32 :

Cette corol qui a son terminus à bassins à flots serait prolongée jusqu'à Cenon Pont Rouge. Un nouvel aménagement de voirie de desserte est en cours d'étude permettant la liaison bus vers ce nouveau pôle.

De nouvelles liaisons attractives seraient donc réalisées entre Cenon, en provenance du tram A et du TER pour rejoindre Ravezies, Bordeaux lac, le parc des expositions et la zone d'activités.

La fréquence sera de 20' du lundi au samedi.

C) Citéis 45 :

Le bilan du réseau 2010 a modifié cette citéis en la « débouclant » et en proposant son terminus au niveau du « méga CGR ».

Il est proposé de poursuivre cette ligne le long des quais de Queyries et de Brazza, de traverser le pont, de longer ponctuellement le tram pour aller desservir le cours du Médoc et trouver son terminus à Ravezies.

La fréquence sera de 20' du lundi au dimanche.

D) Citéis 46

La Citéis 46 a son itinéraire modifié sur Bordeaux et il est proposé, venant du Bouscat par Ravezies, d'emprunter le cours du Médoc, pour partie et rejoindre le Grand Parc par la rue des Frères Portman

(terminus à la piscine du Grand Parc)

La fréquence sera de 60' du lundi au samedi.

3. Les perspectives en matière de desserte du pont

En adoptant le 6 novembre 2009 la délibération n°20 09/0708, la Communauté urbaine de Bordeaux s'est positionnée en faveur du développement du réseau de tramway et a acté la réalisation des projets :

- d'extension des lignes de tramway A, B et C,
- de création de la ligne de tram train du Médoc,
- de création d'une nouvelle ligne de tramway sur le quadrant Nord Ouest (ligne D).

Les périmètres d'étude de ces différents projets n'intégraient pas le pont Bacalan Bastide.

Cependant, la concertation relative au développement du réseau de transport en commun menée en 2008/2009 par la Communauté urbaine a permis de définir plusieurs objectifs de développement du réseau dont celui de réaliser une infrastructure ferroviaire reliant la ligne ferroviaire du Médoc à celles de la rive droite via le futur pont Bacalan – Bastide.

D'autre part, la délibération n°2003/0551 relative à l'autorisation de lancement du concours de maîtrise d'œuvre du pont précisait que l'ouvrage était dimensionné pour accueillir tous types de TCSP (routier ou ferroviaire), mais qu'à l'ouverture du pont la desserte en TC serait assurée par des bus. Plus récemment, le dossier d'étude d'impact et la délibération de validation définitive de la conception du pont (n° 2009/458) ont confirmé la faisabilité de la circulation d'un mode ferroviaire tramway ou tram train sur l'ouvrage mais ont acté le principe de ne réaliser les infrastructures de transport que lorsqu'un projet de desserte aura été étudié.

Cette délibération a donc bien pour objet de préciser le mode de fonctionnement du réseau bus à l'ouverture du pont en 2012 dans l'attente que des études soient menées afin de déterminer quels sont les besoins de desserte et le mode de transport le plus pertinent.

Par ailleurs, les besoins futurs de développement du réseau TCSP sur le pont Bacalan Bastide ont bien été identifiés dans le cadre des études relatives à l'élaboration du Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains (SDODM) qui ont été lancées en novembre 2009 par la délibération n° 2009/0834. Ce schéma a été adopté en avril 2011(délibération n°2011/0250) et a permis de lancer des études de faisabilité de tracés en TCSP sur 4 secteurs dont celle relative à l'étude de la desserte en TCSP de « *la desserte de la Rive Droite tenant compte de la liaison avec la presqu'île d'Ambès et des différentes possibilités de bouclage en TCSP avec la rive gauche via les futurs ponts Bacalan Bastide et Jean-Jacques Bosc. Cette réflexion devra déterminer l'organisation des liaisons circulaires au niveau des Cours, des Boulevards et de la voie de ceinture ferroviaire en cohérence avec le schéma de l'Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique, le projet urbain de la rive droite et les études de desserte menées avec la Région sur la voie de ceinture et du Médoc* ».

Cette réflexion permettra donc de définir quel sera l'itinéraire de la (ou des) future(s) ligne(s) en TCSP qui transitera par le pont et d'étudier la faisabilité et l'opportunité de développer une liaison en tram-train entre la ligne ferroviaire du Médoc et celles de la rive droite dans le respect des objectifs retenus à l'issue du bilan de la concertation de la 3^{ème} phase du développement du réseau de transport en commun.

Les conclusions finales de ces études sont attendues début 2013.

4. Le planning de mise en œuvre du réseau bus

Ces adaptations du réseau bus seront mises en œuvre lors de la mise en service du pont Bacalan Bastide.

Toutefois, lors de l'ouverture du pont, suite aux passages de navires, ces lignes seront déviées et des solutions de déplacement alternatives seront proposées aux voyageurs (voir plan indicatif).

Le temps de fermeture du pont à la circulation étant connu en avance (durée d'environ 1H30 à 2H00), un plan d'information dédié sera prévu sur les différents supports des lignes concernées : fiches horaires, arrêts, affichages dans les bus.

5. Impact sur les kilomètres et les recettes

La variation kilométrique, en année pleine 2013, correspond à environ 324 000 kms soit 1,2% du total kilométrique Tbc et représente 1 065 549€₂₀₀₈.

Les recettes attendues sont estimées à environ 213 000€₂₀₀₈.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté

VU les articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

VU la délibération du 28 novembre 2008 par laquelle le Conseil communautaire a adopté son contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service public des transports urbains et du transport des personnes à mobilité réduite avec la société kéolis.

VU la délibération n°2009/0239 du 10 avril 2009

VU la délibération n°2009/0783 du 27 novembre 2009

Vu la délibération n°2011/0524 du 08 juillet 2011

VU l'avenant n°1 approuvé par délibération du 19 février 2010

VU l'avenant n°2 approuvé par délibération du 26 novembre 2010

VU l'avenant n°3 adopté par délibération du 14 octobre 2011

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

Article1 : la redéfinition du réseau des transports urbains, identifié comme le « réseau Tbc 2013 » et décrit dans la présente délibération est approuvé et sera mis en œuvre à la mise en service du pont Bacalan Bastide.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
Le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 février 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
24 FÉVRIER 2012

PUBLIÉ LE : 24 FÉVRIER 2012

M. CHRISTOPHE DUPRAT